

Communiqué de presse

Mercredi 26/09/2007



Personalized Nursing Services

PNS continue son travail d'extension de ses activités centrales

Mons (Ghlin), le 26 septembre 2007 – C'est cette semaine, lundi 24 septembre 2007, après plusieurs mois de travail, que le Tribunal de Commerce de Mons a officialisé par jugement la cession partielle des actifs de la SA IPS vers PNS, pour les activités de soins à domicile et en centre. La convention de cession doit être finalisée dès que possible avec le Commissaire au sursis en charge du dossier. Cette démarche permet à PNS d'accroître sa concentration dans la région de Mons pour le domicile, et apporte 3 nouveaux centres, à ajouter aux 8 existants.

La cession porte sur un prix de cent mille euros (100,000 EUR) pour un chiffre d'affaires mensuel estimé à trente mille euros (30,000 EUR) pour le domicile et vingt mille euros (20,000 EUR) pour les centres.

Point essentiel, en respect du cadre de la CCT 32 Bis, PNS reprend 13 personnes, les membres de la SA IPS attachés aux deux branches cédées (activités de soins à domicile et en centre), qui feront partie intégrante de l'équipe existante de PNS.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

D'Aniello Nicola – CEO, Administrateur Délégué

D'Aniello Giovanni – COO/CFO, Administrateur

+32 (0)65 69 16 06 – E-mail : daniello.nicola@pns-be.com